l'écho de la carcarne

BULLETIN MUNICIPAL
DE MONTAREN &
SAINT-MÉDIERS
NUMÉRO QUATORZE
JUILLET 2022

MONTAREN & SAINT-MÉDIERS
PAYS D'UZÈS

SOLIDARITÉ UKRAINE

#14

l'écho de la carcarie

Bulletin municipal de Montaren et Saint-Médiers
Parution semestrielle gratuite
Numéro 14 | Juillet 2022
Directeur de publicatioin : Frédéric LEVESQUE
Comité de Rédaction : Ghislaine QUEMA, Michèle ROMIEU, Maguy PUIG, Lysianne CORBIERE, Frédéric LEVESQUE, Serge GUIRAUD, Ronan SEGUIN-PUECH, Xavier SEGURA
Mise en page : Xavier SEGURA, SARL Ludineo
Photos et illustrations : photos fournies par les associations de la commune, et l'équipe municipale.

L'Écho de la Carcarie est imprimé sur du papier 100% recyclé à 900 exemplaires distribués dans toutes les boîtes aux lettres de Montaren & Saint-Médiers. Gratuit, son coût de production est essentiellement couvert par la vente d'espaces publicitaires aux commerces et artisans de la commune.

:: NUMÉROS UTILES

N° d'urgence européen : 112
Police secours : 17 | Samu : 15 | Pompiers : 18
Gendarmerie d'Uzès : 04 66 22 54 66
Police intercommunale : 04 66 02 09 28
ERDF urgence dépannage : 09 72 67 50 30
GDF urgence dépannage : 08 10 43 30 30
SERVICE PUBLIC : 393

EN LIGNE

VOS SERVICES & INFORMATIONS EN LIGNE
- **www.montarenetsaintmediers.fr**
- **https://www.facebook.com/montarenetsaintmediers/**

:: MAIRIE

57, rue Principale, 30700 Montaren et Saint-Médiers
Téléphone : 04 66 22 19 52 | Fax : 04 66 22 42 62
Courriel : mairie@montarenetsaintmediers.fr
Horaires d'ouverture :
Lun 9h30-12h30 14h00-16h00 | Mar 14h00-16h00 | Mer 9h30-12h30 14h00-16h00 | Jeu 9h30-12h30 14h00-16h00 | Ven 9h30-12h30 14h00-16h00
:: AGENCE POSTALE COMMUNALE
57, rue Principale, 30700 Montaren et Saint-Médiers
Horaires d'ouverture :
Lun - Mer - Jeu - Ven : 9h30-12h30

:: MAIRE

- Frédéric LEVESQUE | maire@montarenetsaintmediers.fr

:: ADJOINTS AU MAIRE

- Michèle ROMIEU | 1ère Adjointe | Délégation générale + Déléguée à la Vie du Village, Evènements, Manifestations, Culture, Sports et Loisirs associations@montarenetsaintmediers.fr
- Serge GUIRAUD | Adjoint | Délégué aux travaux et voirie travaux@montarenetsaintmediers.fr
- Ghislaine QUEMA | Adjointe | Déléguée aux affaires scolaires et périscolaires | scolaire@montarenetsaintmediers.fr
- Claude MARTORELL | Adjoint | Délégué aux Réseaux et Solidarités | travaux@montarenetsaintmediers.fr

:: CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

- Maguy PUIG | Conseillère | Déléguée aux Solidarités et Affaires Sociales | social@montarenetsaintmediers.fr
- Patrick DRUT | Conseiller | Délégués aux Communications, Réseaux numériques et Nouvelles Technologies communication@montarenetsaintmediers.fr

:: CCPU

- Alexis PIETTE, 1er délégué communautaire, vice-président de la CCPU en charge de la Sécurité intercommunalité@montarenetsaintmediers.fr
- Evelyne RUBIO-CHAMPETIER, 2ème déléguée communautaire

:: CONSEIL MUNICIPAL

Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Ghislaine QUEMA, Claude MARTORELL, Maguy PUIG, Patrick DRUT, Frédéric LEVESQUE, Lysianne CORBIERE-CICERON, Michel PARADIS, Evelyne RUBIO-CHAMPETIER, Xavier SEGURA, Frédérique BONNEFOY-SUAVET, Alexis PIETTE, Julia DERYCKE-BOISSON, Sylvie PARENT,
Pour prendre rendez-vous avec les élus, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 04 66 22 19 52

:: SERVICES ADMINISTRATIFS

Pascale KIMPINAIRE Responsable des affaires administratives
administration@montarenetsaintmediers.fr
Marielle DELEUZE secrétaire d'accueil | gestionnaire agence postale communale
mairie@montarenetsaintmediers.fr

:: GARDE CHAMPÊTRE (GC)

- Steeve LARTAUD garde champêtre
garde@montarenetsaintmediers.fr

:: SERVICES TECHNIQUES (ST)

- Ronan SEGUIN-PUECH: Responsable des affaires techniques
urbanisme@montarenetsaintmediers.fr

:: AGENTS

- Pascal BARACHKO : chef des ateliers municipaux
- Thierry BARRY : Agent technique polyvalent
- Pablo GARCIA-CRIKELAIR : Jardinier communal
- Loïc VILAR : Agent technique polyvalent
- Maria SOURO : agente communale polyvalente

:: MÉDIATHÈQUE

57, rue Principale – 30700 Montaren & Saint-Médiers
T : 04 66 22 24 62 – mediatheque.montaren@ccpaysduzes.fr
Horaires d'ouverture :
Ma 16h-19h | Me 15h30-19h | Ve 16h-19h | Sa 10h-13h

:: ÉCOLES

Enseignantes
- Nathalie CARVALHO, Professeure des Écoles, directrice, CM2
- Mélanie BARLIER, Professeure des Écoles, CE2 et CM1
- Lugdivine LECOT, Professeure des Écoles, CP et CE1
- Mélanie FAVAND,Professeure des Écoles,Maternelle, petite section
- Marina INTILI, Professeure des Écoles,Maternelle, moyenne et grande section
- Laurane OLYMPE, Professeure des Écoles, Décharge de la Direction, complément des deux enseignantes de Maternelle

Agents municipaux
- Annie DARBOUSSET agente spécialisée des écoles maternelles (Atsem)
- Sandrine SALADIN agente spécialisée des écoles maternelles (Atsem)
- Katy VIDAL agente responsable de la cantine
- Zoulikha MOUMNI agente responsable de la garderie
- Maria SOURO agente communale polyvalente

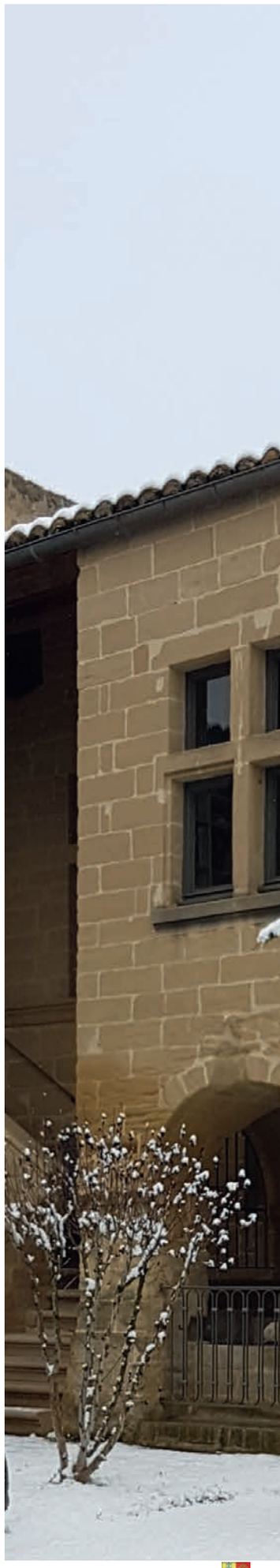

L'invasion de l'Ukraine décidée par le Président russe nous a brutalement extirpés de l'insouciance dans laquelle nous vivions en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La paix conquise au prix du sacrifice de près de 20 millions d'hommes et de femmes sur le seul continent européen, soudainement remise en cause par la folie guerrière d'un dictateur, révèle toute sa fragilité et son inestimable valeur.

Cette agression ignoble d'un pays souverain et démocrate, très proche de nous, est lourde de toutes les menaces.

La cruauté de la guerre plonge le peuple Ukrainien dans des souffrances indicibles, sème la mort et provoque le déplacement forcé de millions de personnes qui doivent fuir leur pays laissant derrière elles un fils, un époux, un père, restés pour sauver leur patrie avec un courage admirable.

Nous ne pouvons pas rester indifférents à la tragédie qui se déroule sous nos yeux. Elle appelle à l'unité, à la cohésion et à l'éveil des consciences.

Cette crise, dans sa dimension humanitaire, est aussi une épreuve de vérité qui nous pousse à affirmer nos valeurs et principes, dont la solidarité et la fraternité des peuples sont le fer de lance.

Notre commune, fidèle à ses valeurs de solidarité et de partage, est pleinement mobilisée pour venir en aide au peuple ukrainien.

L'élan de générosité des Montadiérois a été immédiat et exceptionnel. Des dons de produits de première nécessité ont été faits spontanément.

Nombre d'entre nous a aussi proposé d'héberger des réfugiés ukrainiens. Grâce à eux, plusieurs familles ont d'ores et déjà pu être accueillies à Montaren et Saint Médiers ainsi que dans d'autres communes de l'Uzège.

Comme nous avions pu le faire en hébergeant une famille de réfugiés syriens, il y a quelques années, l'appartement de l'ancienne mairie a permis d'accueillir deux mères de famille Ukrainiennes et leurs enfants.

Nous devons remercier tous les bénévoles, les associations, les agents communaux et les élus qui se sont mobilisés.

Les enfants sont scolarisés dans notre école. Tant de choses restent encore à faire mais je suis certain que, tous ensemble, nous permettrons que leur séjour en France, que nous espérons pour eux, le plus court possible, soit digne et fraternel.

Une fois encore, nous pourrons partager la fierté d'avoir accompli un geste d'humanité qui témoigne que les valeurs de notre république « Liberté, Égalité, Fraternité » sont bien vivantes dans notre commune.

Dans cette époque un peu folle, la guerre en Ukraine ne doit pas nous faire oublier la crise sanitaire.
2022 marquera-t-elle la fin de la Covid ?

Si nous en avons tous l'espoir, nous devons rester prudents car malgré la levée des restrictions les cas positifs sont encore très nombreux.

Il nous faut sans doute apprendre à vivre avec ce virus, car nous avons tous besoin de retrouver une vie « normale », de reprendre nos activités et de tisser à nouveau ce lien social qui nous est essentiel.

Retrouver le plaisir de vivre ensemble.

Nos associations ont su conserver leur dynamisme et fourmillent de projets qui nous ont permis de nous retrouver au printemps à l'occasion notamment du marché aux fleurs et de la fête du Pois Chiche. Les manifestations festives et les évènements culturels vont se succéder tout au long de l'été.

Les moments de rencontre seront nombreux comme dans la vie « d'avant » !
Enfin !...

Pendant de longs mois d'épreuve, nos bénévoles se sont employés avec dévouement à maintenir à flot leurs activités et souhaitent de tout cœur nous retrouver nombreux autour d'eux.

Il est important que notre vie collective retrouve tout son élan.

Ayons confiance dans l'avenir et partageons notre liberté.

Bel été à toutes et à tous.
Frédéric Levesque, maire

SOLIDARITÉ UKRAINE

Les premières informations que nous avons eues sur la guerre en Ukraine, à la fin du mois de février, ont sidéré nos esprits.

Dans les jours qui ont suivi, les images nous ont montré des femmes, des enfants, des personnes âgées cherchant à fuir, errant sur les routes.
Le mot réfugié a envahi notre quotidien.

Etre réfugié, comme nous le dit l'origine du mot, c'est d'abord fuir, fuir le danger, la guerre, la mort possible à chaque instant. L'exode de ces femmes, de ces enfants, de ces personnes âgées, nous a brisé le cœur.
Nous avons réagi, organisé des collectes, des convois sont partis vers les pays frontaliers, surtout la Pologne.
A Montaren, dès le 22 mars, les habitants du village ont pu apporter des denrées de premières nécessité qui ont été rapidement acheminées.
A l'école aussi , les dons ont afflué. Merci aux parents d'élèves et aux enfants.

Etre réfugié, c'est aussi trouver un refuge, un lieu où l'on est à l'abri, où l'on peut vivre en paix une vie normale.
La municipalité a rapidement décidé de proposer d'accueillir une famille ukrainienne dans l'appartement d'accueil d'urgence situé au-dessus de l'ancienne poste.
Il a été rapidement rafraîchi, son équipement complété, et nous avons pu avec une grande émotion y installer le 17 avril deux jeunes femmes et trois enfants.
Puis un mois plus tard jour pour jour, une autre jeune femme et ses deux enfants sont arrivées, hébergées dans un appartement vacant mis à leur disposition par une famille de la commune.

Un accompagnement s'est progressivement mis en place : démarches administratives, scolarisation des enfants, cours de français pour les mamans au Centre Socioculturel Intercommunal de Saint Quentin la Poterie, aide alimentaire et matérielle, car si comme tous les demandeurs d'asile ces familles bénéficient d'une aide de l'Etat, celle-ci n'est versée que plusieurs semaines après la remise d'un titre de séjour, et ne suffit à elle seule à couvrir en totalité les besoins élémentaires d'une famille. Le comité de la Croix Rouge d'Uzès apporte une aide alimentaire et vestimentaire, et très vite une petite collecte d'abord interne à la municipalité, élus et personnels, s'est élargie à tous les Montadiérois qui souhaitent faire un don. Les parents d'élèves se sont également mobilisés pour aider ces trois familles. Et nous avons toujours besoin de bénévoles , notamment pour assurer les transports et l'accompagnement.

Il n'est pas trop tard pour vous faire connaître !

En même temps la Communauté de Communes pays d'Uzès a créé un comité Ukraine, pour mutualiser les demandes et les offres des villages du territoire. C'est par cette structure par exemple que la mairie de Saint Maximin nous a donné un lit, qu'un cabinet d'assurance d'Uzès a été contacté et a accepté d'assurer gratuitement les familles accueillies.

Nous tenons à remercier tous les acteurs de cette solidarité :
la famille qui a mis un appartement à disposition
les personnes qui se sont proposées pour aider
le personnel communal
l'ARRU
la directrice et l'équipe pédagogique de l'école
l'APE et l'ensemble des parents d'élèves
l'association Amis de la Carcarie
la CCPU
la Croix Rouge
le CSI
le Lions Club
la direction d'Intermarché
la pharmacie des Sablas
EXTRA Olivier Service
le cabinet d'assurance Huguet Saramito

et tous ceux qui ont apporté et apportent encore leur aide à ces familles, souvent avec une discrétion telle que nous ne pourrions les nommer.

Cet élan de solidarité, dont notre village et notre territoire se sont montrés capables , met en valeur le troisième mot de notre devise républicaine, parfois un peu oublié au bénéfice de la liberté et de l'égalité :
la fraternité.

AVRIL EN BALADE À MONTAREN

Une belle déambulation à la découverte de l'histoire du village et de son patrimoine.

Mais aussi une déambulation ludique assortie d'énigmes et à la recherche de pièces d'un puzzle que les participants ont reconstitué à l'arrivée : il s'agissait du plan du village

Le tout s'est achevé avec un pot bien convivial apprécié de tous.

CÉRÉMONIE DE REMISE DE CARTES ELECTORALES

Le premier vote, c'est un acte important dans la vie d'un citoyen responsable.

Une cérémonie sobre, néanmoins solennelle, a été organisée en mairie pour remettre aux jeunes futurs votants leur carte électorale.

Dans son discours, le maire a rappelé les valeurs de la République et il a retracé l'histo-

rique du droit de vote, cette acquisition essentielle de la démocratie.

Les jeunes présents ont aussi reçu un stylo avec l'écusson de la Mairie et une rose tricolore avant de partager avec les convives le pot de l'amitié.

Gageons que cette cérémonie laissera une trace dans leur mémoire !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En cette période de trouble en Europe, il est plus que jamais nécessaire de commémorer le 8 mai, ce qui fut fait au monument aux morts de Montaren et Saint-Médiers, lors d'une cérémonie émouvante, sobre et recueillie.

Un pot de l'amitié a ensuite réuni les participants.

LA FOIRE AUX FLEURS

Très belle foire aux fleurs, dimanche 15 mai, organisée par le Comité des fêtes.

Le village s'est paré pour l'occasion de couleurs lumineuses, a accueilli des stands variés, certains même avec une présence d'animaux qui faisaient le bonheur des enfants.

Le beau temps était de la partie et de nombreux promeneurs ont profité de la buvette pour passer un moment convivial ou même pour prendre un repas sur place. Après toutes ces périodes de restriction sanitaire, on sentait le plaisir que prenaient les visiteurs à flâner sur la place du plan... à échanger au gré des rencontres...

Belle journée, sans conteste !

WE CHICHE IT !

Voilà, la fête est finie, il ne reste plus que des traces de notre passage, quelques irréductibles mégots, bouts de ficelles, tas de déco, et séchage de gobelets à gogo, mais surtout des souvenirs de ces fabuleux moments de partage et d'émotion que nous créons tous ensemble et qui restent ancrés dans nos mémoires.

Nous avons mis nos gouttes de sueurs puisées au plus profond de notre corps et de nos esprits, pour faire déferler la vague tant attendue de la liberté, la folie, l'amour, la tristesse et j'en passe...

Chaque année on se dit qu'on est fou de faire ça mais quand c'est fini et que la dernière braise du Pois chiche s'éteint, on y retourne et on lâche rien ! Bravo à tous !

Longue vie au Pois Chiche Masqué !

Emma Ansaldi
Présidente du KPCM
www.fetedupoischiche.com

LE VIDE GRENIER

Et ce même dimanche 15 mai, sur la place du boulodrome, un vide grenier qui accueillait de multiples participants, organisé par l'APE.

Les promeneurs venus voir la foire aux fleurs en profitaient pour ensuite dénicher quelque objet qui les intéressait et ceux venus pour le vide grenier ne manquaient pas d'aller par la suite admirer et acheter quelques compositions florales ou produits locaux !

Un programme bien conçu et une heureuse association de deux manifestations différentes dont les visiteurs ont su profiter.

Merci aux associations organisatrices !

EXPOSITION DES BRODEUSES

Une très belle exposition des brodeuses dans la salle Marcelle Favand.

Les modèles exposés, raffinés, créatifs et originaux nous ont ravis : un art qui évolue avec notre époque... grâce à la démarche passionnée des brodeuses !

Olivier Service

ELECTROMÉNAGER - CLIMATISATION

VENTE / DÉPANNAGE
PIÈCES DÉTACHÉES

olivierservice@orange.fr

extra
ÉLECTROMÉNAGER • IMAGE • SON
Z.I Le SABLAS

04 66 03 35 85
30700 MONTAREN

PLACE AUX TALENTS MONTADIEROIS

Après le succès rencontré en février 2020, la deuxième édition des Talents montadiérois, a eu lieu du 14 au 22 janvier 2022. Des artistes amateurs du village ont présenté quelques-unes de leurs œuvres, salle Marcelle Favand, à la médiathèque.

Nous avons pu apprécier les pyrogravures d'Anne Dhuique-Mayer, les peintures et sculptures de Nancy Bouquet, la calligraphie chinoise de Laure Ozanon, les cyanotypes et eaux-fortes de Jean-Jacques Dombey, les aquarelles et mosaïques de Natalie Lourenco, une maquette de Philippe Foulon, des sculptures d'Evelyne Baudran et Maryse Durand, un jeu d'échec de Michel Chatillon.

Une rencontre entre le public et les artistes s'est tenue le vendredi 14 janvier à 19h et a rassemblé une trentaine de personnes autour de quelques élus et des représentants des Amis de la médiathèque. Frédéric Levesque, maire de Montaren a chaleureusement remercié les artistes amateurs pour leur participation et la qualité des œuvres exposées. Il a également remercié l'équipe des Amis de la médiathèque pour l'organisation de cet événement qui contribue à créer du lien social dans le village. Malheureusement, les contraintes sanitaires n'ont pas permis de clore cet événement par le verre de l'amitié.

Rendez-vous en 2024 !

LE TEMPS DES CERISES, AUX PETITS JARDINS

Belle soirée vendredi , les spectateurs étaient venus nombreux, le temps était doux, les mets préparés par les diverses associations, ont satisfait la gourmandise des uns et des autres.

La compagnie de Monsieur Bû a présenté un spectacle, "Le valpiniste" avec Monsieur Bû, personnage hors du temps, qui joue de notre complicité et nous entraine dans son univers burlesque et décalé...
Il nous fascine, en équilibriste qui tente de toucher le ciel, le Jura en l'occurrence, sur des valises empilées, témoignages du temps et de la vie de l'aïeule, mémé, qu'il compte célébrer. Une belle prestation visuelle... et même un conte philosophique !

La deuxième partie a été animée par deux musiciens talentueux, déambulant et n'hésitant pas à se mêler au public... dans une atmosphère décontractée et chaleureuse.

Une soirée très réussie, comme le Temps des cerises nous y a habitués !

Intermarché SUPER

OUVERTURE :
DE 8H30 À 20H00 | NON-STOP DU LUNDI AU SAMEDI

MONTAREN | ROUTE D'ALÈS
04 66 22 02 50

PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE DE NOTRE FUTUR ESPACE ASSOCIATIF

Le mercredi 16 mars, à la salle Marcelle Favand a été présenté à la population le futur foyer, un espace associatif attendu !

Le public présent a pu entendre le Maire expliquer la genèse du projet, retraçant les différentes étapes de sa conception. Il a aussi insisté sur la qualité environnementale de la future construction. L'architecte Sophie Lossky (Atelier Sophie Lossky) qui a ensuite pris la parole, a dévoilé une très belle maquette qui permettait de "voir" ce qu' allait être cet espace, résolument moderne dans sa conception mais utilisant des matériaux locaux et naturels : bois, terre, paille, chanvre.
Après un bon moment d'échange avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et la municipalité, le public qui a semblé conquis a applaudi les intervenants avant de partager un moment convivial.

Le début des travaux est attendu pour fin 2023.

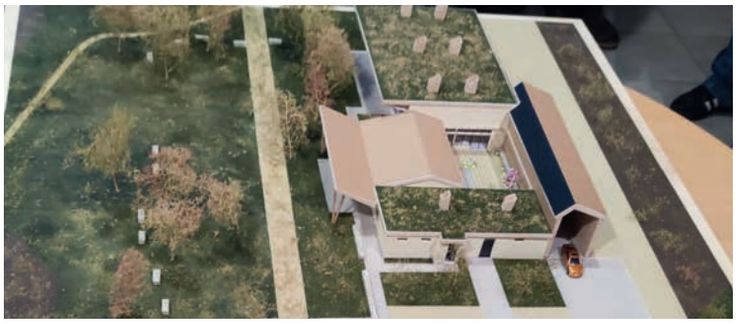

A TOUT CHŒUR SERVIERS, EN RÉPÉTITION PUBLIQUE À MONTAREN

En raison des contraintes sanitaires liées au covid, la chorale servieroise ne pouvait plus répéter au foyer de Serviers-et-Labaume dans de bonnes conditions.

La Commune de Montaren et Saint-Médiers, sollicitée par la chorale, a immédiatement répondu positivement à la mise à disposition de notre foyer le lundi soir pour les répétitions hebdomadaires des 25 choristes. Pour nous remercier, la chorale qui a ainsi pu poursuivre son activité cette année, a effectué sa dernière répétition de la saison en public, dans la cour de la mairie.

Sous la direction de Marilou Emérial, c'est un nouveau répertoire qui a été présenté à l'assistance, alternant chansons récentes (Clara Luciani, Matthieu Chedid, Oldelaf), standards de la variété françaises (Brassens, Renaud...) et chants plus traditionnels (Bella ciao).

La répétition s'est achevée par un moment de convivialité et d'échange entre les choristes et le public.

LES BRODEUSES DE LA CARCARIE

Le vide-commode des brodeuses de la Carcarie s'est tenu le dimanche 8 mai, au foyer, après deux années d'absence. Les stands étaient nombreux proposant une grande diversité d'objets : fils, boutons, galons, tissus, dentelles ainsi que de très jolies créations artistiques.

Le plaisir de se retrouver, d'échanger, de partager des savoir-faire, d'imaginer des réalisations originales.

Un grand merci aux brodeuses de la Carcarie qui avec patience et minutie réalisent tout au long de l'année de belles créations que nous avons pu admirer lors de leur exposition les 10, 11 et 12 Juin à la salle Marcelle Favand.

DES CHEMINS ET DES VIES PARTAGÉS

Dans le courant de l'année 2021, notre association des Amis de la médiathèque a été approchée par le CCARU (Comité Citoyen d'Accueil des Réfugiés en Uzège).

Les deux associations ont joint leurs compétences en vue de mettre sur pied un ensemble de manifestations – intitulé « Des vies, des chemins partagés » - destinées à ce que la vingtaine de migrants mineurs, originaires du mali, du Niger et de la Guinée Conakry, installés légalement dans la région, soient mieux connus et mieux intégrés dans la population du Pays d'Uzège.
Hassan MUSA, artiste de grand talent et de réputation internationale, originaire du Soudan, a bien voulu prêter son concours en exposant quelques-unes de ses toiles peintes et gravures à la médiathèque de Montaren et en animant quatre ateliers de calligraphie qui ont tous affichés « complet » !

Le 8 avril 2022, lors du vernissage, une foule nombreuse est venue écouter les explications passionnantes partagées par l'artiste à propos des œuvres exposées.
Le 12 avril 2022, deux conférencières compétentes ont abordé la vaste question de l'histoire des migrations depuis l'aube de l'humanité et , plus spécifiquement, les vagues successives de migrations de travailleurs dans le Gard aux 19ème et 20ème siècles.

Le 19 avril 2022, une Table Ronde a réuni un pédopsychiatre, un psychologue et deux jeunes migrants originaires de Guinée Conakry pour partager leurs réflexions professionnelles autour du soutien à apporter aux migrants pour les uns et leurs très émouvants itinéraires personnels pour les autres.

Pour clôturer cette quinzaine, le 21 avril 2022, le Capitole a programmé deux courts métrages qui ont permis à un nombreux public de débattre autour des questions délicates - juridiques, politiques, médicales - soulevées par l'accueil des migrants.

Si vous désirez devenir marraine ou parrain de l'un de ces jeunes, n'hésitez pas à contacter l'une ou l'autre des deux associations organisatrices qui vous donneront toutes les informations utiles.

FESTIVAL « AUTRES RIVAGES »

Cette année encore le Jardin du Temple accueillera un concert du festival « Autres rivages ».

Ce sera le Mardi 5 Juillet en soirée. Il s'agira d'une nouvelle formule car le spectacle sera gratuit et qu'il sera possible de se restaurer sur place.

RAPHAEL FAYS, virtuose de la guitare, formé au classique et au jazz dès son plus jeune âge, Raphaël Faÿs est l'un des guitaristes de jazz manouche les plus renommés. Il est aussi l'un des meilleurs interprètes français de flamenco, genre qu'il maîtrise au point d'avoir élaboré sa propre technique de jeu au plectre. A l'heure actuelle, il est l'unique guitariste capable d'exceller dans ces deux registres.

Une soirée à ne pas manquer !

NETTOYONS LA GARRIGUE

Le samedi 14 mai, sous un fort beau soleil, l'événement écologique "Nettoyons la Garrigue" a rassemblé des participants de tous âges, particulièrement nombreux cette année pour un nettoyage des chemins, axes principaux de circulation et espaces publics divers. Munis de gants, de sacs et de gilets de sécurité, une vingtaine de volontaires a récolté une benne complète du camion communal (300 kilos) de déchets en tous genres qui ont été triés et déposés dans les colonnes de tri et en déchetterie selon leur nature.

Une très bonne matinée, utile et l'occasion d'une balade sur nos chemins qui s'est achevée par la remise des certificats « expert nettoyeur » et d'une récompense gourmande aux enfants participants ainsi qu'une collation dans la cour de la mairie, appréciée de tous les participants.

EXERCICE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les sapeurs-pompiers d'Uzès, sous le commandement de leur chef de centre, ont mis en place un exercice d'envergure de lutte contre les feux de forêts sur la commune de Montaren et Saint-Médiers au lieu-dit La Carcarie.

Un important dispositif de lutte a été déployé sur notre commune : 60 pompiers et 10 véhicules sous la responsabilité du Directeur des Opérations de Secours (DOS) : Monsieur le Maire.

Pour la circonstance le bureau du Garde Champêtre a été transformé en Poste de Commandement (P.C.) simulant ainsi l'organisation qui serait mise en place pour lutter contre un feu se dirigeant vers le village.

Cet exercice est conforme au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours de réalisation sur notre commune. Il permet de diriger, virtuellement, les moyens terrestres et aériens venus en renfort afin d'éviter un sinistre catastrophique et il constitue pour nos services une opportunité de se montrer réactifs en de telles circonstances.

Ce déploiement exceptionnel s'est déroulé le même jour que l'opération « Nettoyons la garrigue » organisée par notre municipalité.

A l'issue de ces deux manifestations un moment de convivialité a été partagé par tous les intervenants. Lutter contre les feux de forêts et débarrasser nos chemins des déchets qui les encombrent : deux façons complémentaires de protéger notre environnement.

LA GOUTTE D'OR

Depuis le début de l'année, Louis PRAHIN a ouvert un petit magasin de brocante au 20, Rue des Acacias.

Monsieur Prahin a été architecte de métier puis, à la retraite, passionné d'objets anciens (plus de 100 ans), il a créé sa première boutique-atelier à Rivières-de-Theyrargues près de Barjac avant de venir s'installer, avec son épouse, à Montaren.

Discret et affable, Louis Prahin vous accueillera dans son échoppe pour vous raconter l'histoire des objets qu'il a patiemment restaurés dans les règles de l'art, qu'il propose à la vente et qui feront le bonheur de tout chineur ou collectionneur de passage.

Brocanteur généraliste, vous ne trouverez pas de collection spécifique dans sa boutique même si Monsieur Prahin reconnaît "avoir un faible" pour les pièces anciennes de marine ou d'horlogerie qui y côtoient jouets, objets de la vie courante, petits meubles ou instruments de musique.

Nous souhaitons à Monsieur Prahin et son épouse la bienvenue dans notre village et une pleine réussite de cette belle boutique!

Contact
antik04@hotmail.com

MONTAREN AURA BIENTÔT SON OUVRAGE DE RÉFÉRENCE !

L'histoire de Montaren et Saint-Médiers s'inscrit, bien évidemment, dans l'Histoire.

Notre village a connu des périodes paisibles et prospères, sur les chemins menant des Cévennes au Rhône pour saint-Médiers ; Montaren, longtemps investi par des notables uzétiens qui avaient acheté là, droits sur les hommes et biens fonciers, a longtemps été un reflet de la ville d'Uzès.

Mais les tourments de l'histoire ne l'ont pas épargné : guerres (y compris guerres de religion), crises économiques, catastrophes naturelles, épidémies ont causé bien des ravages.

Ma longue fréquentation des archives qu'elles soient communales, départementales et nationales m'a poussé à écrire cette histoire à la fois universelle et singulière. Sous le titre de « Montaren et Saint-Médiers, un village occitan dans l'histoire », un livre en paraîtra bientôt, sans doute au tout début du mois de juillet.

J'espère pouvoir ainsi partager mes découvertes et le patrimoine légué par ceux qui ont façonné ce village, ses paysages, ses activités. Je l'ai fait avec rigueur et avec passion.

Mireille Berthier

S'ASSOCIER À DES PROJETS DE COOPÉRATION AVEC UN PAYS AFRICAIN

En participant à un voyage solidaire, un groupe d'habitants de la commune pourrait découvrir le Sénégal à travers les projets de développement locaux qui y sont mis en œuvre par l'association ICD-Afrique (Institut de Coopération pour le Développement en Afrique). Un circuit propose un tour d'horizon des différents projets soutenus au Sénégal, à la rencontre des équipes

locales et des habitants bénéficiaires des actions de l'association.

En choisissant ce voyage, d'une durée d'environ deux semaines, vous contribuerez à la réalisation des projets visités.

Si des personnes sont intéressées par cette démarche, elles peuvent contacter Jean-Pierre Jouve, habitant de la commune de Montaren et Saint-Médiers et adhérent à ICD.Afrique au 06.47.87.83.46. Une dizaine de candidatures recueillies permettraient d'engager plus en avant l'étude d'un tel voyage.

Site de l'association ICD.Afrique :
www.icd-afrique.org

LES 3 MICOCOULIERS

« Les Trois Micocouliers » se composent d'un atelier Théâtre, répétition tous les lundis après midi, et d'un atelier Aquarelle les mercredis après midi. L'atelier théâtre, qui a déjà présenté deux pièces au foyer en Novembre dernier, prépare un nouveau spectacle pour le 8 juillet prochain au jardin du temple à Montaren. Ce sera une première pour cette troupe amateur de jouer en extérieur.

Nous vous espérons nombreux à venir nous encourager.

Si vous voulez nous rejoindre à la rentrée pour l'une ou l autre des activités n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer lors de la fête des associations dans la cour de la mairie.
Lors de nos répétitions l'ambiance est très sympathique et les nouveaux seront les bienvenus.

DES CHASSEURS RESPONSABLES

La saison de chasse au sanglier s'achève le 31 mars, mais après cette date les chasseurs continuent d'occuper le terrain différemment. Les débroussailleuses et les tronçonneuses remplacent les fusils et les carabines, cela fait encore du bruit mais c'est moins inquiétant pour les promeneurs , d'autant que ceux-ci peuvent ensuite profiter aussi du travail effectué.

Chaque année, 8 ou 10 matinées d'avril et mai sont consacrées à un travail de débroussaillement, essentiellement sur le plateau mais aussi à la Carcarie. Une petite dizaine de chasseurs

participent régulièrement à ces activités. Cela permet de maintenir des conditions de sécurité optimales en dégageant les zones où s'effectuent les tirs et renforce l'esprit d'équipe et la convivialité qui sont des valeurs fortes de la chasse puisque à l'issue de ces matinées de travail un casse-croûte est pris en commun.

Outre le débroussaillement, cette année quelques miradors supplémentaires ont été installés. Ils offrent une meilleure visibilité et facilitent les tirs fichants contribuant ainsi à une plus grande sécurité.

LA BOULE DURE

Association de boulistes créée en 1997, elle compte aujourd'hui 65 adhérents dont 16 femmes.

Outre les rendez-vous hebdomadaires des participants avides de partager leur passion, son activité fut dense au printemps avec l'organisation de 4 évènements majeurs :

Le 16 avril : Concours Prix Valentin GUIRAUD

Le 30 avril : Concours Prix SOURO frères

Le 25 mai : Coupe de France départementale contre Calvisson

Le 29 mai : Concours Prix Mas et Villas d'Uzès

SORTIE CULTURELLE À GRIGNAN

- ORGANISÉE PAR LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE -

Le 21 mai 2022, les Amis de la médiathèque de Montaren et Saint-Médiers, après quatre sorties annulées pour cause de crise sanitaire, ont enfin pu proposer une sortie au très beau village de Grignan en Drôme.

Les 40 participants ont pu bénéficier de deux intéressantes visites guidées : l'une du très beau château où vécut la fille de la Marquise de Sévigné et l'autre du village de Grignan riche de mille ans d'histoire et de ses rosiers.

Une belle journée généreusement ensoleillée.

LES RAVIS DE LA CARCARIE

Une belle année pour les Ravis que cette saison 2021-2022 !!!

Ravis de pouvoir chanter, danser, vous envoûter avec les mélodies voluptueuses de nos clarinettes et piccolos, vous faire frémir à l'écoute de notre pupitre de saxophones sauvages, vous faire trembler au son de notre horde de percussions, vous faire frissonner aux vibrations de nos trombones contorsionnistes et nos trompettes impétueuses, de vous envoler avec nos Sardines frétillantes...

Les Sardines, les Pêteurs, les Pastoraliers et la Banda Brutti ont animé avec joie et bonheur les rues de Montaren et des villages aux alentours tout au long de l'année avec bien sûr l'apothéose de la Fête du pois chiche, magnifique édition !

Nous attendons de pied ferme la saison 2022-2023 !

BRICO MARCHÉ

BRICOLAGE | DÉCORATION | JARDIN
ANIMALERIE | CONSTRUCTION | PÉPINIÈRE
9H-12H30 ET 14H-19H DU LUNDI AU SAMEDI
ROUTE D'ALÈS | MONTAREN | 04 66 20 83 90

SA MAJESTE CARNAVAL !

Dimanche 27 mars, s'est tenu le Carnaval qui avait été reporté quinze jours auparavant à cause d'une météo défavorable. Et enfants, parents ont bien répondu présent, avec des costumes tous aussi colorés qu'originaux. Les thèmes en étaient variés : réine des neiges, sorcière, spiderman, danseuse, pat'patrouille... et tant d'autres créations personnelles.

Le cortège a défilé dans le village, sous des nuages de confettis puis s'est rendu aux petits jardins où les joyeux lurons se sont exercés à faire des bulles...
Enfin, un copieux goûter leur a été servi qu'ils n'ont pas manqué de déguster avec gourmandise.

Une belle initiative de l'APE qui a réjoui petits et grands, tout en animant le village des cris et rires des enfants qui défilaient !

LE SICTOMU INSTALLE UN COMPOSTEUR A L'ÉCOLE

Une démarche écologique à la cantine où vont désormais être triés déchets composables, emballages et reste.

Merci au personnel de s'engager dans cette démarche vertueuse et d'y initier les enfants !

SARL SOURO
Maçonnerie générale
Charpente | Couverture | Rénovation
Avenue Lacré
30700 FOISSAC
04 66 22 17 33
sarl.souro@orange.fr

UNE CHANDELEUR BIEN SYMPATHIQUE

Ce vendredi, le temps pluvieux n'avait pas encore gagné Montaren et malgré la fraîcheur et une certaine coloration grise du ciel, parents et enfants ont été contents de se retrouver et de déguster une crêpe, voire plusieurs, abondamment tartinées de pâte chocolatée! Elles étaient goûteuses ces crêpes, préparées par les parents... qui n'avaient pas chômé. Les conversations allaient bon train et les enfants se sont égayés sur le boulodrome, ravis de jouer après une semaine bien remplie.

Une heureuse initiative de l'APE qui a animé l'espace du boulodrome pour le bonheur de tous !

RENCONTRE SPORTIVE AU STADE

Ce mardi 5 avril, ce sont 10 classes de CM1 CM2 qui ont participé à une journée de rencontre sportive organisée par l'UNSP, en liaison avec la conseillère pédagogique du secteur. Étaient concernées deux écoles d'Uzès, une de Fontarèches, une de Baron, une de Vallabrix et une de Montaren. Le biathlon, c'est l'association de deux disciplines, la course et le lancer. Les élèves qui ont pu être à nouveau brassés, ont partagé avec plaisir émotions sportives, moments de pause, puis pique nique sur la pelouse du stade. Et pour parfaire la journée, le soleil était de la partie.

Belle rencontre pour tous nos jeunes sportifs !

LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

A partir du début du mois de septembre 2022, et pour environ 3 mois, les travaux de requalification de la Rue Principale, de la Place de l'église, jusqu'à la sortie du village, Route de Saint-Médiers vont débuter.

Il s'agit, comme évoqué dans le précédent bulletin municipal, d'une réfection complète de la rue, avec création ou réhabilitation des trottoirs et espaces piétonniers afin de favoriser une meilleure et plus sécure cohabitation des différents modes de déplacement. Une amélioration du stationnement et un fleurissement de la rue sont également prévus.

A l'issue de la procédure de marché public, c'est l'entreprise Bernard TP de Rousson qui a été sélectionnée pour un montant de travaux de 293 000 euros TTC.

Une réunion d'information des habitants du village sera organisée pour vous présenter le projet et préciser les modalités de circulation mises en place durant le chantier.

LE CARREFOUR DE LA RUE DES ECOLES MIS EN SÉCURITÉ

Les travaux de mise en sécurité du carrefour de la Rue et du Chemin des Ecoles viennent d'être achevés par la création de deux espaces-verts, joliment aménagés par le service technique municipal de part et d'autre du parking de 15 places créé sur un terrain acquis par la Commune en 2020.

La circulation et le croisement ont été rendus plus sûrs par cet aménagement, anticipant la construction du futur quartier intergénérationnel et en offrant à la population deux espaces de détente et de rencontres à l'ombre du figuier ou du noyer conservés et intégrés à la mise en valeur de cet espace.

LES SERVICES TECHNIQUES IMPACTÉS PAR LA HAUSSE DES PRIX

L'augmentation générale des prix de l'énergie et des matériaux affecte la vie quotidienne des Français et sans exception également le fonctionnement des services techniques communaux. Nous sommes donc contraints de réaliser des arbitrages dans les tâches effectuées par les agents de ce service.
Aussi, le fauchage des voies et chemins étant un poste important pour les finances communales (environ 20 000 euros par an que pour l'épareuse avec une augmentation de ce coût de 15% du seul fait du prix du carburant) nous avons demandé aux agents de limiter la fauche aux points stratégiques et à la fauche de sécurité (courbes, carrefours, axes fréquentés, fossés drainants,...). Le désherbage des rues est maintenu comme chaque année.

Nous vous demandons de bien vouloir comprendre nos contraintes et d'accepter que les abords d'axes de circulations soient moins esthétiques cette année qu'à l'accoutumée. Le point positif est que la biodiversité de la faune et de la flore n'en seront que renforcées !

LES BRÈVES DU CCAS

Les activités mémoire reprendront en septembre après la fête des associations. Possibilité de s'inscrire à ce moment-là.

Les permanences numériques du jeudi matin continuent jusqu'à la fin du mois de juin. De 9h30 à midi une conseillère numérique est présente pour vous aider à faire vos démarches administratives en ligne : retraite, CAF, etc.
Gratuit et sans rendez-vous, salle Marcelle Favand.

Pour joindre le CCAS et prendre rendez-vous, appeler le 07 50 56 75 34. Nous nous efforcerons de répondre au plus vite, de vous aider à résoudre votre problème et, si nécessaire, de vous orienter vers la personne ou le service compétent

A la rentrée nous souhaitons proposer des sorties et/ou des spectacles à petit prix. Nous organiserons le transport si vous ne pouvez ou ne souhaitez vous déplacer par vous-même . Si vous êtes intéressé(e) et voulez recevoir nos propositions, laissez vos coordonnées au 07 50 56 75 34, par mail :
social@montarenetsaintmediers.fr ou à l'accueil de la mairie.

Plan canicule : en cas de niveau alerte orange canicule, nous pouvons vous appeler pour prendre de vos nouvelles et vous demander si vous avez besoin de quelque chose. Il suffit, si vous ne l'avez déjà fait d'appeler le CCAS 07 50 56 75 34, ou de laisser vos coordonnées à l'accueil de la mairie.

HABITAT INCLUSIF

Le projet de Maison en partage, que beaucoup attendent, se transforme et devient

LES PETITS JARDINS
UN PROJET D'HABITAT INCLUSIF ET INTERGENERATIONNEL

La philosophie du projet est sensiblement la même : proposer une forme de logement complémentaire, entre le domicile ordinaire et l'hébergement en établissement, pour des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le département du Gard est un des cinq départements choisis pour expérimenter ce nouveau dispositif. Il a lancé un appel à projets, et le Centre Socioculturel Intercommunal nous a proposé de nous associer pour présenter un dossier dans ce cadre, dossier qui a été déposé le 30 avril dernier.

Quelles sont les caractéristiques de ce projet ?
- Un mode d'habitat regroupé, au sein du quartier intergénérationnel qui va bientôt voir le jour.
- Un habitat partagé : les habitants disposent de leur espace de vie individuel, et partagent des temps et des espaces de vie communs
- Un habitat au cœur du village, à proximité des commerces et des services : poste, médiathèque.
- Une aide à la vie partagée, qui va au-delà de la seule proposition d'animations, et permet à un coordinateur diplômé et formé d'accompagner les habitants.
- Un projet élaboré par les futurs habitants en fonction de leurs besoins et de leurs désirs.

Une des principales différences avec le projet de Maison en Partage, est un financement bien plus important, permettant un meilleur accompagnement par un personnel plus compétent.

Lorsque le projet sera validé par le Conseil Départemental, comme nous l'espérons, des informations plus précises seront données aux personnes intéressées.

GARD'ET AUTONOMIE

Il est possible que, à cause de l'âge ou d'une maladie, vous vous trouviez en insécurité à votre domicile, sans pour autant vouloir ou pouvoir en changer. Vous avez peut-être simplement besoin de matériel ou d'une adaptation de votre logement.
Plusieurs structures, Assurance maladie, CARSAT, caisses de retraite, complémentaires santé peuvent vous aider. Mais à qui s'adresser ? Comment ? Pour quelle demande ? Cela peut apparaître comme un casse-tête , susceptible même de vous faire renoncer à entreprendre des démarches.

L'association Gard'et Autonomie est là pour vous accompagner : c'est une structure de l'Economie Sociale et Solidaire sous le régime des associations loi 1901.
Elle peut intervenir à votre domicile pour effectuer un bilan de vos capacités et évaluer vos besoins, sans aucun engagement de votre part. Si vous souhaitez poursuivre la démarche, elle vous aide à monter les dossiers auprès des différents partenaires pour obtenir les financements adéquats . Une fois les aides techniques obtenues, elle intervient aussi pour vous aider à vous familiariser avec le matériel et à l'utiliser au mieux.

Par ailleurs Gard'et Autonomie a une autre mission : la collecte du matériel que vous n'utilisez plus, ou qu'un de vos proches n'utilise plus. Ces aides techniques sont alors testées, nettoyées et éventuellement réparées, mission effectuée notamment par un chantier d'insertion dépendant du Centre Socioculturel Intercommunal de Saint Quentin la Poterie. Elles peuvent ensuite être mises à disposition de particuliers ou d'établissements de santé à titre gratuit ou à petit prix.

Pour contacter Gard'et Autonomie :
téléphone : 07 66 60 31 31
mail : contact@gardetautonomie.com

Vous pouvez également appeler le CCAS : 07 50 56 75 34.

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Ça n'arrive pas qu'aux autres. Les violences contre les femmes ne connaissent pas de limites sociales, géographiques, générationnelles, elles se produisent à tous les âges, dans toutes les classes sociales, en ville comme à la campagne. Il n'y a pas de violence sans gravité.

Ne pas alerter si on est témoin, fermer les yeux, dire « ça ne me regarde pas, c'est ma voisine, c'est sa vie privée », c'est être complice. Ce silence peut avoir des conséquences gravissimes.

En cas d'urgence, que vous soyez victime ou témoin, il est important d'alerter au plus vite en appelant :
la police : 17
le numéro dédié : 39 19
accessibles 7 jours/7 24 h/24

IDENTIFIER LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE

L'emprise psychologique dans un couple, qui est en elle-même une forme de violence, ne permet pas toujours de s'identifier comme victime.

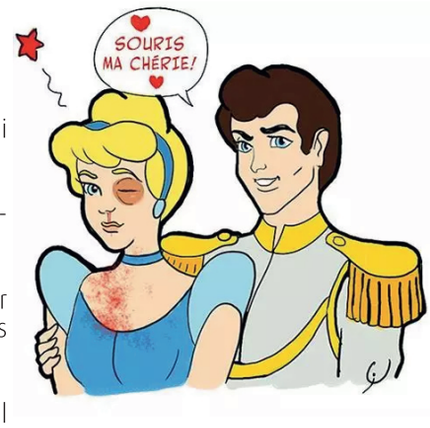

Les formes de violences conjugales sont nombreuses :

- Violence psychologique : la femme est victime de propos humiliants et méprisants. Son conjoint lui renvoie une mauvaise image d'elle-même et cherche à lui faire perdre confiance en elle.

- Violence verbale : la violence verbale accompagne souvent la violence physique. La femme est victime de menaces, d'injures, de sarcasmes, etc.

- Violence physique : le partenaire contraint physiquement sa compagne. Cela peut se caractériser par un comportement brutal, des bousculades, des coups, des strangulations, des morsures, des brûlures et même la séquestration.

- Violence sexuelle : la femme est contrainte à avoir des rapports sexuels avec son partenaire, mais il peut aussi parfois la forcer à se prostituer ou à avoir des relations avec d'autres partenaires.

- Violence économique : la femme est dépossédée de toute autonomie financière. Son conjoint peut lui retirer tous ses moyens de paiement et l'empêcher d'accéder à ses comptes.

AGIR

Décider d'aller porter plainte, envisager l'avenir après cette décision, encore plus si on a des enfants, sont des situations extrêmement difficiles, d'autant plus si on les affronte seule.

Il est possible d'être aidée dans ces démarches et cette réflexion, dans l'urgence et au-delà de l'urgence.

C'est une des missions des assistantes sociales. Pour les contacter, il faut appeler le **CMS** (Centre médico social) à Uzès :
04 66 03 48 00
Si l'on précise que la demande est en rapport avec des violences intra-familiales, la réaction est très rapide, c'est une priorité.

Il existe aussi dans le Gard une association créée en 2012 : **Via Femina Fama**
dans le but de « favoriser l'accueil, l'écoute, l'information, la défense des femmes victimes de violence ».
Elle assure une permanence téléphonique 24h/24 7 jours/7 au numéro :
06 68 44 40 61
en toute confidentialité.
Elle tient une permanence à Uzès, on peut prendre rendez-vous par téléphone au numéro ci-dessus,
par mail : viafeminafama@gmail.com
ou sur le site viafeminafama.com.

Un membre de l'association, formé à cette aide d'urgence peut vous accompagner à la gendarmerie, chez un médecin ou à l'hôpital, chez un avocat, au palais de justice, et vous aider à trouver un hébergement qui vous mette à l'abri.
A plus long terme, elle continue à vous apporter un soutien psychologique pour retrouver confiance et autonomie.

UNE VICTIME DE VIOLENCE N'EST JAMAIS COUPABLE

L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le domaine public de la commune est constitué par les bâtiments publics, les voies, les places, les espaces publics et les parkings. Le Code général de la Propriété des Personnes publiques dispose que :
« Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous... L'autorisation d'occupation est temporaire, précaire et révocable.»

Comme c'est le cas dans de nombreuses communes, la municipalité a donc décidé d'organiser et de réglementer l'occupation temporaire du domaine public en tenant compte des pratiques existantes et de la nécessité de favoriser le commerce sédentaire et le commerce ambulant. Il s'agit de partager l'espace public, de respecter le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite, de respecter la tranquillité des riverains ainsi que la sécurité des usagers.

Des autorisations temporaires d'occupation du domaine public pourront être délivrées pour :
- Les terrasses, présentoirs, étalages, et divers objets relatifs aux commerces sédentaires
- Les marchands ambulants (camions pizza ou food-trucks, ventes ambulantes diverses ...)

L'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu, en principe, au paiement d'une redevance. La redevance constitue la contrepartie des avantages individuels conférés par l'autorisation d'occupation. Toutefois, le tarif défini par délibération du 2/02/2022 a été fixé à un niveau volontairement modique afin de ne pas pénaliser les futurs bénéficiaires.

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public sera délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif, pour l'organisation de leurs manifestations sur la voie publique.
Le règlement municipal d'occupation du domaine public est disponible en mairie et s'appliquera à compter du 1er septembre 2022. Les commerçants concernés recevront prochainement une information détaillée.

Enfin, il est rappelé que l'occupation privative permanente de la voie publique et de ses dépendances par les particuliers ne peut être autorisée (tables, chaises, étendage, chaises longues, jardinières et pots de fleurs...). Toutefois, dans le cadre du fleurissement et de l'embellissement du cœur du village sont acceptés les jardinières ou pots de fleurs contre les façades. Ceux-ci devront respecter la libre circulation des piétons et des véhicules en toute sécurité.

TYPE D'INSTALLATION	TARIFS
COMMERCES SÉDENTAIRES	
Terrasses	15€/table par an
Distributeur de boissons, pains, confiseries	400€ par an
Étalage	20€ /m² par an
Panneau, chevalet, porte-menu	15€ /an par unité
Présentoir, pot de fleur	15€ /an par unité
COMMERCES NON SEDENTAIRES	
Camion magasin	20€/jour
Expositions exceptionnelles (à la journée)	20€/jour
Stand de vente	20€/jour
Emplacement pour Food truck, pizza (Véhicule + terrasse)	10€/jour d'occupation

Les associations ainsi que les collectivités et organismes publics participant à l'animation du village sont exonérées de la redevance.

PAULE TOQUEBIOL NOUS A QUITTÉS

Paule Toquebiol nous a quittés ce 21 avril 2022. Elle venait d'avoir 100 ans

Née le 17 février 1922 à Saint Paulet de Caisson, Paule a vécu à Montaren dans le quartier de Varangle depuis son mariage avec Henri Toquebiol en 1950, union dont sont nés trois enfants, Jean-Claude, Marie Josée et Christian. Issue d'une famille paysanne, elle avait, avec son mari, continué dans cette activité de maraîchage, dont on sait qu'elle demande chaque jour un dur labeur. Attachés à une agriculture naturelle qui respecte la terre, ils auront été les pionniers de ce qu'on n'appelait pas encore l'agriculture biologique. La nature était toute sa vie, elle connaissait tout, des champignons, des plantes médicinales, du cycle des saisons... Et jusqu'à ses derniers jours elle a continué à sortir dans son jardin

et à promener sur les chemins au bras de sa fille...

A la Mairie, nous avions eu le grand bonheur de fêter avec elle, entourée de sa famille, de quelques amis, et du Conseil municipal son centième anniversaire. Nous avions pu apprécier son extrême vivacité et son humour que son grand âge n'avait en rien entamés. Tout la réjouissait : la projection de photos, le discours du maire, les fleurs, les cadeaux, les gâteaux... L'émotion était à son comble, pour elle, pour les siens et pour nous aussi.

A présent elle nous a quittés, sereine jusqu'à la fin, et le village pleure la mémoire de celle qui avait su, pour reprendre les mots du poète, « vieillir en beauté, vieillir positivement ».

Merci, Paule, pour cette belle leçon de vie.

MARIAGES

27/01/2022 - BORRELLI Francesco et BOCQUET Murielle
16/04/2022 - VERDIER Mathieu et SORLUT Vicky

DÉCÈS

03/01/2022 – FORMOSA Simone
01/03/2022 – JOURDAN Jean
13/03/2022 – SEGURA Jean-Marie
21/03/2022 – PELATAN Julien
21/04/2022 - TOQUEBIOL Paule
17/01/2022 - MARCAIS Claudine
31/01/2022 - OLIVIER Hély

NAISSANCES

27/01/2022 – ECHASSERIEAU Basile
31/03/2022 - RUEDA Ilian
06/04/2022 – RIFI Amir

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU CLOS DE SÉGARAS

Dès le 20 juin 2020 les travaux de création du réseau public d'assainissement vont débuter au Clos de Ségaras. C'est le groupement d'entreprises GALIZZI – CISE TP (SAUR) qui a obtenu le marché suite à l'appel d'offres.
Pour l'heure, la première tranche, pour laquelle un financement de l'Agence de l'eau a été obtenu, sera réalisée pour un montant total de 400 000 euros. Cette première tranche couvrira le Chemin du Martinet et le Chemin du Mas Vert.
Les travaux seront interrompus entre le 5 août et le 5 septembre pour se terminer début novembre.

La deuxième tranche pourra être réalisée lorsqu'un nouveau financement sera obtenu.

LA COLLECTE À DOMICILE DE VOS ENCOMBRANTS EST POSSIBLE !

Pour ceux qui ont des difficultés à se rendre en déchèterie pour déposer leur mobilier les plus volumineux, un partenariat établi entre le Centre Social Intercommunal de Saint-Quentin-la-Poterie (CSI-SQLP), l'ARRU et le SICTOMU propose d'enlever chez vous, en cas de besoin, vos encombrants.

Cette collecte s'organise par inscription sur une liste d'attente et ne se substitue en rien au dépôt direct en déchèterie. **Elle est limitée à trois objets d'un poids maximum de 70 kg chacun**. Collectés par des agents en insertion, les encombrants sont revalorisés par la recyclerie/ressourcerie de l'ARRU ou bien déposés pour tri en déchetterie.

Pour plus de renseignements ou pour utiliser ce service, vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie :
04 66 22 19 32 ou mairie@montarenetsaintmediers.fr

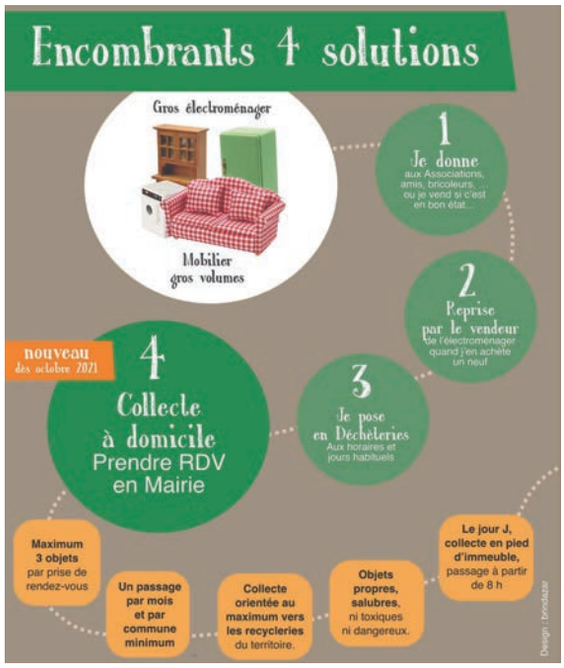

SICTOMU

INFORMATIONS DE L'ÉTÉ

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

COLLECTE DES BACS

2 COLLECTES PAR SEMAINE !

Le double ramassage pour les bacs des ménages revient du lundi 04 JUILLET au samedi 03 SEPTEMBRE !

JOUR HABITUEL DE PASSAGE		SECOND JOUR ESTIVAL
LUNDI	+	JEUDI
MARDI	+	VENDREDI
MERCREDI	+	SAMEDI
JEUDI	+	LUNDI
VENDREDI	+	MARDI

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 04.66.22.13.70

Collectes assurées le 14 juillet et le 15 août

Bac à sortir la veille au soir du jour de collecte

DÉCHÈTERIES

- **Depuis le 1er mai** : Ouverture d'une journée supplémentaire sur Vallabrix, le jeudi.
- **Du 1er juillet au 31 août** : Attention : Modification des horaires d'accès de nos 4 sites !

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
UZÈS	●	●	●	●	●	●	● Matin
VALLABRIX		●	●	● Nouveau	●	●	
FOURNÈS	●	●	●		●	●	
LUSSAN	●		●			●	

Horaires
- de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h15
- Nouveau du 1er juillet au 31 août : de 7h00 à 14h00 [non-stop]
(Sauf le dimanche matin sur Uzès qui reste de 8h30 à 11h45)
- Fermeture des sites tous les jours fériés.

Et l'on n'oublie pas :

par Mireille Berthier

ET SI ON PARLAIT DU DROIT DE VOTE

«Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique» est-il écrit sur nos cartes électorales.

Voter n'a pas toujours été un droit

Montaren, novembre 1790.

Depuis août 1789, dans le royaume de France, « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » ainsi que le proclame la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Depuis décembre 1789, Montaren tout comme Saint-Médiers sont devenues des communes et il s'agit en ce 14 décembre 1790, d'élire le conseil municipal.

Le profil des électeurs est défini par la loi : sont électeurs les hommes âgés de plus de vingt-cinq ans payant un impôt direct équivalant à trois journées de travail (ou plus) et domiciliés depuis un an au moins, dans la commune : ce sont les citoyens actifs. Sur les 714 habitants que compte alors Montaren, il y a 168 citoyens actifs.

Pour être élu, un citoyen actif doit payer une contribution directe égale ou supérieure à dix journées de travail.

Ce dimanche 14 novembre à 9 heures du matin, dans la Maison commune située sur la Plaine, les citoyens actifs ont à élire le maire, deux officiers (on dirait aujourd'hui, deux adjoints) et cinq conseillers municipaux.

Sur les 168 citoyens actifs, seuls 97 sont présents. Les trois plus âgés d'entre eux s'installent autour d'une table sur laquelle est placé un vase. Ils font l'appel des présents qui, à l'annonce de leur nom, mettent leur billet dans l'urne. Ceux qui ne savent pas écrire confient leur choix à un secrétaire qui inscrit sur le bulletin le nom choisi. Cela prend beaucoup de temps et on n'arrive pas, dans la matinée, à faire voter tout le monde. L'après-midi, il n'y a plus que 92 présents et le décompte des bulletins est affreusement confus. Il aboutit toutefois à la nomination du maire, Jean Garel, de deux officiers Martin Peyrol et Daniel Defos et de cinq conseillers municipaux. Tous sont des notables (bourgeois, négociants, rentiers) et sont protestants ce qui aurait été impossible quelques années auparavant. Désormais, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dans son article 10, stipule que: «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi».

C'est donc avec espoir et enthousiasme qu'ils vont prêter serment de «maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de bien remplir leur fonction». Quant au maire, il clôturera la soirée par ces mots : « Redoublons d'ardeur et d'amour pour une constitution qui, en nous faisant retrouver des droits imprescriptibles que nous avions perdus, va nous rendre heureux à jamais ».

Il règne, lors de cette journée électorale, une atmosphère d'enthousiasme et d'espoir en des jours meilleurs où les citoyens auront le droit d'agir pour le bien-être de tous dans un esprit de concorde. Très concrètement, c'est la fin d'un système où seuls les privilégiés avaient des droits politiques et le début d'une organisation où le pouvoir émane du plus grand nombre. Mais on l'a bien compris, voter ou être élu n'est donné qu'aux plus riches et évidemment, les femmes sont totalement exclues de la vie civique.

A Saint-Médiers, la situation est plus compliquée car on ne recense que quarante-sept habitants et seulement cinq citoyens actifs. Mais comme dans toutes les 44 000 communes constituées en décembre 1789, un conseil municipal y sera élu.

« Désormais, le bulletin de vote doit remplacer le fusil

M. L. BOSREDON (XIXe siècle)
légende de *L'Urne et le fusil*

Très brièvement, en 1792, le suffrage universel masculin permettra d'élire la nouvelle assemblée, la Convention. Mais après les remous de la Révolution, on en reviendra très vite au suffrage dit « censitaire », où les conditions de revenus et d'impôts ainsi que celles de l'âge, empêchent les plus pauvres, les jeunes et les femmes de voter et où les élus sont constamment contrôlés par les préfets.

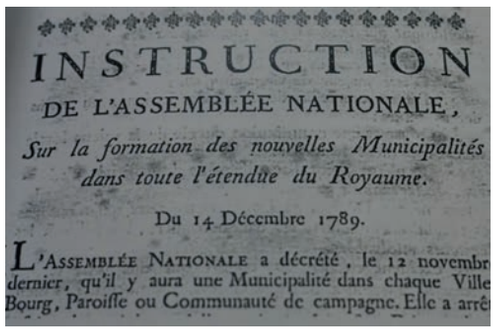
INSTRUCTION
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
Sur la formation des nouvelles Municipalités dans toute l'étendue du Royaume.
Du 14 Décembre 1789.
L'Assemblée Nationale a décrété, le 12 novembre dernier, qu'il y aura une Municipalité dans chaque Ville Bourg, Paroisse ou Communauté de campagne. Elle a arrê

DEPUIS 1848, VOTER DEVIENT PEU À PEU UN DROIT

Le 5 mars 1848, la Seconde République accorde le droit de vote à tous les hommes âgés de plus de 21 ans et jouissant de leurs droits civils. Depuis cette date il y a eu deux exceptions : entre 1872 et 1945, les militaires de carrière n'ont pas eu le droit de voter d'où le nom de «Grande Muette » donné à l'armée. En 1940, le maréchal Pétain a obtenu les pleins pouvoirs, votés par l'assemblée nationale. Cela lui a donné la possibilité d'écarter les élus qui lui semblaient hostiles à sa politique de collaboration. C'est ainsi qu'en 1942, le maire de Montaren et Saint-Médiers a été «démissionné d'office» et remplacé par un «Délégué spécial» nommé par le préfet.

Ce n'est qu'en 1913 que le vote est devenu vraiment secret grâce à l'installation d'isoloirs dans le bureau de vote.

Enfin, par une ordonnance prise à Alger par de Gaulle en tant que chef du gouvernement provisoire, le 21 avril 1944, il est déclaré que «les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes», soit 21 ans pour être électrice et 25 pour être élue. De Gaulle voulait ainsi exprimer la reconnaissance de la nation aux femmes, dont le rôle dans la résistance avait été notoire. La première occasion pour les femmes de voter furent les élections municipales d'avril 1945. Une électrice de Montaren au caractère bien trempé qui venait d'accoucher, ne put se rendre aux urnes. Tout en tenant avec bonheur son bébé dans les bras, elle regretta que les élections n'aient pas eu lieu une semaine plus tôt car elle aurait pu ainsi exprimer son opinion dès la première occasion de voter.

C'est par la loi du 5 juillet 1974 que le président Giscard d'Estaing a abaissé l'âge légal pour devenir citoyen ou citoyenne de 21 à 18 ans. En 1992 le traité de Maastricht a permis qu'un citoyen de l'un des pays de l'Union européenne, puisse voter dans le pays où il réside aux élections municipales ou européennes. Il peut être élu mais ne peut accéder au poste de maire ou d'adjoint.

Timbre-poste célébrant le droit de vote des femmes, 75 ans après.

POURQUOI DIT-ON QUE VOTER EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE ?

Voter est un droit et non une obligation (ce qui est le cas dans certains pays : Grèce ou Belgique par exemple). Mais ce droit, chèrement acquis, est symbole de liberté, d'égalité et de démocratie. Alors, l'exercer prouve simplement que l'on a conscience de la chance dont on dispose quand on peut librement exprimer son opinion.

Mireille Berthier

GUARCH
Menuiserie & Agencement

Menuiserie d'excellence
depuis 1982

Menuiseries Bois & Alu
Terrasses
Cuisines - Agencements

315 chemin de Caillan
30700 Montaren et Saint Médiers
Tél : 04.66.722.422
www.menuiserieguarch.fr

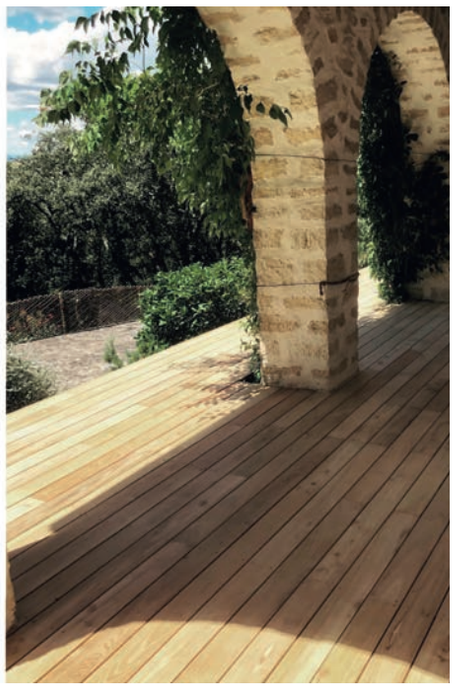

:: CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 Représentés : 2 Excusés : 0 Votants : 15

Délibération n°1 : Décision budgétaire modificative

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.
Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 1000 Euros sur l'article « Personnel non titulaire » depuis l'article « Remboursement sur rémunérations du personnel » et la somme de 41 613 Euros en dépenses d'investissement (article 041 « Études »)

Délibération n°2 : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

"Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif le Maire peut, avec l'accord du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette"
Après délibération, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement à hauteur de la somme de 134 033 euros.

Délibération n°3 : Résultat de l'AMI et Promesse de Bail Emphytéotique Parc Solaire

Le développement des énergies renouvelables occupe une place déterminante dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des gaz à effet de serre.
La France s'est engagée, dans le cadre du Pacte vert de l'Europe, à ce que la part de l'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables représente 32% de sa consommation énergétique finale à l'horizon 2030.
La Commune de Montaren et Saint-Médiers dispose d'un grand domaine foncier de bois et garrigues, sous convention de gestion auprès de l'ONF.
Au cours de l'année 2020, les Sociétés VOLTALIA et URBASOLAR ont proposé la création d'un parc photovoltaïque sur des terrains appartenant à la commune au lieu-dit « Bois de Larnac ».
Afin de respecter les règles de la concurrence, la Commune a lancé une procédure Appel à Manifestation d'Intérêt qui s'est déroulée du 02/04/2021 au 17/11/2021.
Après avoir comparé les propositions reçues de divers opérateurs, il est apparu que l'offre la plus avantageuse est celle de l'opérateur VOLTALIA.
Les conditions financières proposées en contrepartie d'un bail emphytéotique à consentir sur une durée de 30 ans pour un projet de 25 MWc sur une emprise foncière de 25 hectares sont une redevance annuelle de 225 000 euros pendant 30 ans et un canon emphytéotique de 250 000 euros au jour de la signature du bail.
Par ailleurs, la société VOLTALIA s'engage à verser à la commune des indemnités d'immobilisation pendant la phase préalable à la signature du bail pour un montant qui pourrait atteindre 1 150 000 Euros.
VOLTALIA s'engage également à réaliser un parc d'ombrières photovoltaïques en surplomb d'un parking ou d'un autre espace public à choisir par la commune qui serait doté de recharges pour des véhicules électriques pour un coût de 325 000 euros avec un contrat de maintenance.
La société VOLTALIA s'engage aussi à réaliser des mesures de compensation environnementale, d'entretien des forêts communales et de traitement paysager des abords de la centrale.
Le preneur s'engage également à créer un comité de pilotage et une concertation avec les acteurs locaux.
La société VOLTALIA est une société française d'envergure internationale, acteur majeur des énergies renouvelables et dispose des capacités techniques et financières nécessaires pour réaliser ce projet.
Le conseil Municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe favorable au projet d'un parc solaire photovoltaïque, confirme le choix de la société VOLTALIA pour le réaliser, accepte les termes et conditions contenus dans la promesse de bail et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°4 : Demande de subvention complémentaire au SMEG pour l'éclairage public

Une demande de subvention pour des travaux sur le réseau d'éclairage public communal a été déposée auprès du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.
- Extension de l'éclairage public à l'Impasse du Clos d'Uzès pour un montant de 5587.20 Euros TTC (ajout de 3 points lumineux).
- Extension du réseau d'éclairage public à l'Impasse de la Voie Ferrée (1 point lumineux) pour un montant 2101.20 Euros TTC
- Extension du réseau d'éclairage public à La Traverse Lou Codou (1 point lumineux) pour un montant de 7644.00 Euros TTC
- Création d'un éclairage pour le nouveau parking Rue des Écoles (2 points lumineux) pour 5156.04 Euros TTC.
- Remplacement d'une lanterne de type « ballon-fluo » par une lanterne LED, Route de Saint-Médiers pour un montant de 1074.00 Euros TTC

Soit un montant total de 21 562.44 Euros TTC qui sera pris en charge par la commune a hauteur de 12 578 Euros (70%) et par le SMEG pour 5 390 Euros (30%).

Délibération n°5 : Résiliation du Bail de Pâturage / Bois de Larnac

Une concession de pâturage a été signée par l'ONF et la Commune pour une durée de 6 ans jusqu'au 30 avril 2026, avec Mme Marie-Christine FOURNIER (Élevage Regordane), pour 40 chevaux sur des parcelles d'une surface de 66 hectares au lieu-dit Bois de Larnac.
La Commune portant un projet de développement d'un parc solaire sur ces parcelles, elle souhaite, d'un commun accord avec la preneuse, dénoncer cette concession à l'amiable. Décidé à l'unanimité.

Délibération n°6 : Signature d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec SCCV « Les Petits Jardins »

Lorsqu'une opération d'aménagement nécessite la réalisation d'équipements publics, le code de l'Urbanisme offre la possibilité aux aménageurs ou aux constructeurs de conclure avec la commune une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge de tout ou partie de ces équipements.
La création du quartier intergénérationnel sur terrain communal (rue des écoles) consistera en l'aménagement des voiries et réseaux divers, ainsi qu'en l'édification de 13 logements locatifs sociaux de type « maison de village » (T3 et T4), d'une résidence « maison en partage » de 14 logements destinés aux séniors avec une salle commune, et d'une salle communale d'environ 80 m² destinée aux activités associatives du village.
Cette opération d'ensemble nécessite un renforcement du réseau public d'eau potable, l'extension des réseaux publics de distribution d'électricité, de télécoms et d'eaux pluviales et la création des voiries automobile et piétonnières, ainsi que des trottoirs. La Commune s'engagera à faire réaliser ces travaux d'équipements publics dont le coût prévisionnel est estimé à 216 960 Euros.
L'aménageur, SCCV « Les Petits Jardins » aura 62% de ces travaux à sa charge. La commune 15% et le propriétaire de la parcelle mitoyenne intégrée dans l'assiette de ce projet supportera 23% du montant de ces travaux s'il engage une opération d'aménagement ou de construction dans un délai de 15 ans.
La signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial permet l'exonération pour les constructeurs de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour une durée fixée par la Commune dans la convention et qui ne peut excéder 10 ans. Décidé à l'unanimité.

Délibération n°7 : Projet d'échange d'une partie du Domaine Public

Un propriétaire a sollicité la Commune pour acquérir un morceau de l'Impasse communal permettant l'accès à sa propriété pour une surface

d'environ 8m².
Cet espace, appartenant au domaine public, est enclavé entre deux bâtiments et ne peut permettre accès aux fonds riverains privés. Une utilisation privative de cet espace existe de fait pour le demandeur lui permettant d'accéder à sa propriété. Ce morceau d'impasse n'a donc aucune utilité pour la circulation publique en raison de sa configuration.
Le conseil municipal décide l'organisation d'une enquête publique qui permettra de définir l'impact réel du projet de déclassement sur les fonctions de desserte ou de circulation avant de procéder à son éventuel déclassement en vue de sa cession.

Délibération n°8 : Autorisation au Maire pour le dépôt d'un permis d'aménager

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la traversée du village RD 337 (Rue Principale) subventionnés par le département et prévus en début d'année 2022 sont soumis à l'obtention d'un Permis d'Aménager.
En effet, le code de l'Urbanisme précise que « dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables et les abords des monuments historiques, la création d'une voie ou les travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander un permis d'aménager afin de permettre la réalisation de ces travaux.

Délibération n°9 : Autorisation au Maire pour le dépôt d'une déclaration préalable

Le détachement de deux lots à bâtir de la parcelle AM 590 pour la construction du quartier intergénérationnel (parcelle cédée à la SCCV Les Jardins de Montaren) et de la salle communale est soumis à autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable).
Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer, au cas par cas, les pièces de demande et de délivrance de l'autorisation.
Les travaux devant être réalisés courant de cette année, le conseil municipal autorise Monsieur le maire a accomplir cette formalité dès à présent afin de pouvoir obtenir l'autorisation avant la date de commencement.

:: CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 Représentés : 1 Excusés : 0 Votants : 15

Délibération n°1 : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget (Annule et remplace la délibération n°2 du 15 décembre 2021).

Tel que l'indique la délibération n°2 du conseil municipal du 15 décembre, il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans les calculs des montants autorisés pour le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.
Le montant ainsi calculé est de : 536 133 Euros Montants des crédits ouverts - 53 000 Euros Emprunts - 58 745 Euros RAR = 424 388 Euros.
Soit ¼ de 424 388 Euros = 106 097 Euros
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement à venir en attente du vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette",
Soit 106 097 euros.

Délibération n°2 : Transfert dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers du lotissement « Les Villas du Sablas »

Par arrêté du 31/07/2019, la Société CLA s'est vue autoriser un Permis d'Aménager pour la création d'un lotissement de 9 lots dénommé « les Villas du Sablas » Chemin du Sablas.
Par convention la société CLA doit rétrocéder à la Commune les Voiries et Réseaux Divers du lotissement après achèvement des travaux moyennant un euro symbolique.
Les travaux de lotissement étant achevés, Monsieur le Maire propose que les voies et équipements de ce lotissement (voirie, réseaux, bassin d'orage) soient rétrocédés à la Commune et classés dans le domaine public communal.
Le Conseil Municipal accepte cette rétrocession dont les frais seront entièrement supportés par la société CLA. Il décide de donner le nom d'« Allée des Cèdres » à cette nouvelle voirie dont le linéaire de 140 mètres entrera dans le domaine public communal et dont l'entretien sera à la charge de la commune.

Délibération n°3 : Conditions d'occupation du domaine public

Le code de la Propriété des Personnes Publique précise que « Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous »
Afin de permettre aux commerces sédentaires d'installer leurs terrasses, mobilier, étalages, présentoirs ou chevalets publicitaires sur le domaine public, et aux commerces non sédentaires d'exercer leur activité, il faut donc réglementer l'occupation du domaine public sur le territoire communal et de fixer le montant de la redevance d'occupation temporaire.
Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal comme suit :

TYPE D'INSTALLATION	TARIFS
COMMERCES SÉDENTAIRES	
Terrasses	15€/table par an
Distributeur de boissons, pains, confiseries	400€ par an
Étalage	20€ /m² par an
Panneau, chevalet, porte-menu	15€ /an par unité
Présentoir, pot de fleur	15€ /an par unité
COMMERCES NON SEDENTAIRES	
Camion magasin	20€/jour
Expositions exceptionnelles (à la journée)	20€/jour
Stand de vente	20€/jour
Emplacement pour Food truck, pizza (Véhicule + terrasse)	10€/ jour d'occupation

Les associations ainsi que les collectivités et organismes publics participant à l'animation du village sont exonérées de la redevance.

Délibération n°4 : Inscription au programme d'investissement du projet du SMEG30 « Sécurisation des fils nus-Poste Saint-Médiers »

Le projet envisagé pour les travaux de renforcement du poste électrique Saint-Médiers s'élève à 95 093.00 Euros HT soit 114 111.60 Euros TTC
Les travaux consistent en la mise en place d'un poste de transformation, de son alimentation haute tension en coupure d'artère et à la reprise du réseau basse tension.
Ces travaux comprennent également la dépose des fils nus et la démolition de l'ancien poste de type cabine haute.
La commune a transféré au SMEG30 la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électricité et ses travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le financement des travaux sera entièrement pris en charge par le SMEG30.

:: CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Représentés : 2 Absents : 1 Votants : 14

Délibération n° 1 : Modification de la durée de service d'un emploi permanent à temps non-complet :

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet de 17H00/35H00 afin de permettre l'entretien et la valorisation des espaces verts tout au long de l'année.
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de porter, à compter du 1er Avril 2022, de 17 heures à 17 heures 30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial affecté aux espaces verts.

Délibération n°2 : Classement de la parcelle AM 485 dans le

domaine public communal
En 2020, la commune a acquis, par la voie amiable, deux parcelles d'une surface totale de 890 m², constituée d'un terrain à bâtir et d'un mazet. Cet achat avait un triple objectif :

- Aménager le carrefour de la Rue et du Chemin des Écoles très étroit et ne permettant pas une circulation sécure des cycles et piétons par la création d'une voie « en bretelle »,
- L'aménagement d'une aire de stationnement pour une quinzaine de véhicules
- Un espace-vert à destination notamment des riverains et des résidents du futur quartier intergénérationnel qui verra le jour sur une parcelle circonvoisine.

Aujourd'hui, l'aménagement de ces espaces est en cours d'achèvement et la voirie et le parking sont ouverts à la circulation générale. L'espace est entièrement affecté à l'usage public.
Le conseil municipal prononce le classement de la parcelle dans le domaine public communal.

Délibération n°3 : Travaux d'extension du réseau public d'électricité au Mas de Vaugrand
Le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité.
Le SMEG30 a fait part à la commune d'un projet d'extension du réseau public d'électricité, afin d'alimenter une propriété privée dans le cadre d'une participation au titre des « équipements publics exceptionnels ».
Toutefois, le terrain d'assiette du projet se trouve en zone Naturelle (N) du PLU communal, dans laquelle seuls sont autorisés « les équipements d'intérêt général tels que les équipements d'infrastructure ou de superstructure d'intérêt collectif destinés à un service public ».
Le projet implique un changement de destination de l'habitation et la création d'un Établissement Recevant du Public soumis à Permis de Construire.
Le règlement actuel du PLU communal, ne permet pas d'autorisation d'urbanisme pour changement de destination et création d'un Établissement Recevant du Public en zone N.
La demande du SMEG30 ne peut donc être acceptée.

:: CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 Représentés : 1 Excusés : 0 Votants : 15

Délibération n°1 : Approbation du Compte de gestion 2021 - Budget communal

Délibération n°2 : Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget communal

Délibération n°3 : Affectation des Résultats du Budget 2021

Délibération n°4 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Délibération n°5 : Budget Primitif 2022
Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de l'exercice 2021 et voté le budget de l'année en cours.
Le détail des dépenses et des recettes réalisées en 2021 a été présenté.
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 103 826 euros pour 816 986 euros de dépenses soit un résultat de 286 840 euros.
Pour les investissements, les dépenses réalisées pour un montant global de 252 403 euros ont été financées par 464 305 euros de recettes, ce qui a permis un excédent de 211 901 euros qui permettra de régler 116 342 euros d'investissements engagés au cours de l'année 2021 et restants à réaliser.
Le résultat global de l'exercice 2021 est ainsi de 498 742 euros, il permettra de financer des investissements attendus et utiles.
Le compte de gestion visé et certifié par la Trésorerie Générale étant l'exact reflet du compte administratif dressé par le Maire, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021.
Le maire a ensuite présenté le budget 2022. La poursuite d'une gestion attentive des dépenses de fonctionnement doit permettre un programme d'investissements ambitieux sans recourir à une augmentation de la fiscalité. Les taux des taxes foncières n'augmenteront pas cette année encore.
Les taux actuels seront maintenus à 41,79% pour la taxe sur le foncier bâti et à 79,62% pour le foncier non bâti.
Le budget primitif 2022 s'équilibre à 1 240 054 euros pour le fonctionnement et à 1 092 980 euros pour les investissements.
Un programme d'investissements important est prévu cette année notamment pour des travaux de voirie et de réseaux avec la réfection de la rue Principale (RD337) depuis la place de l'église jusqu'à la route de Saint Médiers pour 340 000 euros, la voirie et réseaux en bordure du futur quartier intergénérationnel estimés à 220 000 euros, une voie d'accès directe vers les Petits Jardins du Temple depuis la rue des jardins, l'enfouissement des réseaux à Saint-Médiers avec la démolition de l'ancien transformateur disgracieux en entrée du hameau, auxquels s'ajouteront divers travaux de voirie et d'extension de l'éclairage public pour 80 000 euros.
La somme de 100 000 euros est mise en réserve pour constituer une part de l'autofinancement de la commune pour la salle multi activités à côté du stade et du City-Park et dont la construction est prévue en 2024.

Délibération n°6 : Subventions aux associations pour l'année 2022
Le conseil municipal a accordé la somme de 11 900 euros pour soutenir les associations et favoriser l'organisation de manifestations et évènements indispensables au lien social mis à mal par la pandémie.

ASSOCIATIONS	**SUBVENTION 2022**
Amicale des Chasseurs	1 500 Euros
Amis de la Médiathèque	500 Euros
Association des Parents d'élèves	Pas de demande
La Boule Dure	700 Euros
Les Ravis de la Carcarie	800 Euros
Kollectif du Pois Chiche Masqué KPC	2 800 Euros
Les Brodeuses de la Carcarie	400 Euros
Les Amis de la Carcarie	400 Euros
Comité des Fêtes	En attente
Coopérative scolaire de Montaren et Saint-Médiers	3 000 Euros
Comité de jumelage	500 Euros
La Jeudothèque	400 Euros
Fête Attention	500 Euros
Les 3 micocouliers	400 Euros
Association des Maires du Gard	En attente
TOTAL	**11 900 Euros**

Délibération n°7 : Subvention au profit du syndicat des vignerons Duché d'Uzès
Une subvention de 300 euros a également été accordée au Syndicat des vignerons du Duché d'Uzès pour promouvoir les vins de l'appellation.

Délibération n°8 : Don à l'association des maires de France en solidarité avec l'Ukraine
Le Conseil Municipal condamne fermement l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes ainsi que la violation du droit international et propose au Conseil municipal d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien, victime de violentes agressions.
Il décide à l'unanimité de faire un don de 1000 euros au peuple Ukrainien via l'association des maires de France et de mettre à disposition l'appartement communal de l'ancienne mairie pour l'accueil d'une famille de réfugiés Ukrainiens et de diffuser les appels à la solidarité pour soutenir le peuple Ukrainien.

Délibération n°9 : Organisation d'un marché nocturne avec le Comité de Promotion Agricole
L'Office de Tourisme d'Uzès et le Comité de Promotion de l'Uzège organisent plusieurs marchés nocturnes cet été. Il est proposé à la Commune d'organiser un marché nocturne le mercredi 27 juillet 2022.

AGENDA 2E SEMESTRE 2022

JUILLET

SAMEDI 2 JOURNEE & SOIRÉE	FETE VOTIVE (bal, taureaux, buvette, petite restauration...) Concours de boules	Village Boulodrome
MARDI 5 À PARTIR DE 19H	Concert « Autres rivages » Raphael Faïs, guitariste Entrée gratuite. Petite restauration.	Jardin du temple
VENDREDI 8 21H	Spectacle de théâtre proposé par Les 3 micocouliers	Jardin du temple

AOÛT

DIMANCHE 7 11H-14H	Brunch partagé « Le Plan du Dimanche »	Presbytère

SEPTEMBRE

JEUDI 1 8H30	Petit déjeuner offert aux parents par l'APE	Devant l'école
SAMEDI 3 10H-13H	Fête des associations. Stands associatifs. Présentation des activités proposées au village Animation musicale et théâtrale.	Cour de la mairie
DIMANCHE 11 7H-14H	Vide-grenier organisé par l'APE Inscriptions au 06 73 26 87 80	A préciser

OCTOBRE

SAMEDI 1 10H-13H	Atelier jeux ouvert à tous proposé par La Jeudothèque	Médiathèque
SAMEDI 1 19H	Repas Portugais proposé par le Comité de Jumelage avec Souto da Casa	Foyer

NOVEMBRE

SAMEDI 5 10H-12H	Atelier jeux ouvert à tous proposé par La Jeudothèque	Médiathèque
DIMANCHE 6	Fête d'Halloween organisée par l'APE	Village

DÉCEMBRE

À DÉFINIR	Spectacle de Noël pour les enfants de l'école	Foyer
4 OU 11	Marché de Noël organisé par l'APE et le Comité des fêtes	Village
VENDREDI 16	Goûter de Noël offert par l'APE aux enfants .	Ecole

DIMANCHE 10 11H-14H	Brunch partagé « Le Plan du dimanche »	Presbytère
JEUDI 14 15H	Challenge « LULE » concours de boules réservé aux licenciés et cartes de membres	Boulodrome
JEUDI 14 19H	REPAS CITOYEN organisé par la municipalité	Place du Plan
MERCREDI 27 À PARTIR DE 19H	Marché nocturne (artisanat, produits locaux, restauration...) organisé par le Comité de promotion agricole.	Boulodrome

VEN. SAM. 26-27	FESTIBIERE Organisé par le Comité des fêtes	Boulodrome

JEUDI 15 18H-20H	Atelier Jeux de société pour adultes proposé par La Jeudothèque	Presbytère
SAM. DIM. 17-18	Journées Européennes du Patrimoine. Thème «Le patrimoine durable»	Lieu à définir
SAMEDI 24 15H	Concours de boules triplettes mêlée	Boulodrome
30/09-22/10	Exposition des céramiques de Nanouk (Collorgues) proposée par Amis de la médiathèque	Salle M.Favand

DIMANCHE 2	Sortie culturelle organisée par Amis de la médiathèque	A définir
MI-OCTOBRE	Opération brioches (APE et mairie)	Devant l'école
JEUDI 20 18H-20H	Atelier Jeux de société pour adultes proposé par La Jeudothèque	Presbytère

VENBDREDI 11 10H45-11H30	Commémoration de l'armistice 1918 Apéritif offert par la municipalité	Monument aux morts puis Foyer
JEUDI 17 18H-20H	Atelier Jeux de société pour adultes proposé par La Jeudothèque	Presbytère

À DÉFINIR	Apéritif de fin d'année avec les responsables associatifs, les enseignantes, les bénévoles de la médiathèque et du CCAS.	Mairie
À DÉFINIR	Soirée conviviale réunissant le personnel communal et l'équipe municipale	Mairie

MONTAREN & SAINT-MÉDIERS
PAYS D'UZÈS

2e Semestre 2022

JUILLET

V	1	S. Thierry
S	2	Comité des Fêtes — Fête Votive
D	3	S. Thomas
L	4	S. Florent
M	5	Jardin du Temple — Concert Autres Rivages
M	6	Se Mariette 27
J	7	S. Raoul
V	8	Jardin du Temple — Théâtre
S	9	Se Amandine
D	10	Le Plan du Dimanche — Brunch Partagé
L	11	S. Benoît
M	12	S. Olivier 28
M	13	S. Henri, Joël
J	14	Fête Nationale — Repas Citoyen
V	15	S. Donald
S	16	N-D Mt-Carmel
D	17	Se Charlotte
L	18	S. Frédéric
M	19	S. Arsène 29
M	20	Se Marina
J	21	S. Victor
V	22	Se Marie-Madeleine
S	23	Se Brigitte
D	24	Se Christine
L	25	S. Jacques
M	26	SS. Anne, Joachim
M	27	Boulodrome — Marché Nocturne 30
J	28	S. Samson
V	29	Se Marthe
S	30	Se Juliette
D	31	S. Ignace de L.

AOÛT

L	1	S. Alphonse
M	2	S. Julien Eymard
M	3	Se Lydie 31
J	4	S. J.-M. Vianney
V	5	S. Abel
S	6	Transfiguration
D	7	Le Plan du Dimanche — Brunch Partagé
L	8	S. Dominique
M	9	S. Amour
M	10	S. Laurent 32
J	11	Se Claire
V	12	Se Clarisse
S	13	S. Hippolyte
D	14	S. Évrard
L	15	Assomption
M	16	Se Armel
M	17	S. Hyacinthe 33
J	18	Se Hélène
V	19	S. Jean-Eudes
S	20	S. Bernard
D	21	S. Christophe
L	22	S. Fabrice
M	23	Se Rose de Lima
M	24	S. Barthélémy 34
J	25	S. Louis
V	26	Comité des Fêtes — Festibière
S	27	Se Monique
D	28	S. Augustin
L	29	Sabine
M	30	S. Fiacre
M	31	S. Aristide 35

SEPTEMBRE

J	1	Boulodrome — Déjeuner APE
V	2	Se Ingrid
S	3	Mairie — Fête Associations
D	4	Se Rosalie
L	5	Se Raïssa
M	6	S. Bertrand
M	7	Se Reine 36
J	8	Nativité N.-D.
V	9	S. Alain
S	10	Se Inès
D	11	APE — Vide Grenier
L	12	S. Apollinaire
M	13	S. Aimé
M	14	La Ste Croix 37
J	15	Presbytère — Atelier-Jeux
V	16	Se Édith
S	17	Journées Patrimoine
D	18	Se Nadège
L	19	Se Emilie
M	20	S. Davy
M	21	S. Matthieu 38
J	22	S. Maurice
V	23	Automne
S	24	Boulodrome — Concours de boules
D	25	S. Hermann
L	26	SS. Côme, Damien
M	27	S. Vincent de Paul
M	28	S. Venceslas 39
J	29	S. Michel
V	30	S. Jérôme

OCTOBRE

S	1	Médiathèque — Atelier-Jeux — Repas Portugais
D	2	Les Amis de la Médiathèque — Sortie Culturelle
L	3	S. Gérard
M	4	S. Fr. d'Assise
M	5	Se Fleur 40
J	6	S. Bruno
V	7	S. Serge
S	8	Se Pélagie
D	9	S. Denis
L	10	S. Ghislain
M	11	S. Firmin
M	12	S. Wilfried 41
J	13	S. Géraud
V	14	S. Juste
S	15	Se Thér. d'Avila
D	16	Se Edwige
L	17	S. Baudouin
M	18	S. Luc
M	19	S. René 42
J	20	Presbytère — Atelier-Jeux
V	21	Se Céline
S	22	Se Elodie
D	23	S. Jean de C.
L	24	S. Florentin
M	25	S. Crépin
M	26	S. Dimitri 43
J	27	Se Émeline
V	28	SS. Simon, Jude
S	29	S. Narcisse
D	30	Se Bienvenue -1h
L	31	S. Quentin

NOVEMBRE

M	1	Toussaint
M	2	Défunts 44
J	3	S. Hubert
V	4	S. Charles
S	5	Médiathèque — Atelier-Jeux
D	6	Halloween APE
L	7	Se Carine
M	8	S. Geoffroy
M	9	S. Théodore 45
J	10	S. Léon
V	11	Armistice 1918
S	12	S. Christian
D	13	S. Brice
L	14	Se Sidoine
M	15	S. Albert 46
M	16	Se Marguerite
J	17	Presbytère — Atelier-Jeux
V	18	Se Aude
S	19	S. Tanguy
D	20	S. Edmond
L	21	Prés. Marie
M	22	Se Cécile 47
M	23	S. Clément
J	24	Se Flora
V	25	Se Catherine L.
S	26	Se Delphine
D	27	S. Séverin
L	28	S. Jacques de la M.
M	29	S. Saturnin 48
M	30	S. André

DÉCEMBRE

J	1	Se Florence
V	2	Se Viviane
S	3	S. François-Xavier
D	4	Se Barbara
L	5	S. Gérald
M	6	S. Nicolas
M	7	Se Ambroise 49
J	8	Imm. Conception
V	9	S. Pierre Fourier
S	10	S. Romaric
D	11	S. Daniel
L	12	Se Jeanne F. C.
M	13	Se Lucie
M	14	Se Odile 50
J	15	Se Ninon
V	16	APE — Gouter Noël
S	17	S. Gaël
D	18	S. Gatien
L	19	S. Urbain
M	20	S. Théophile
M	21	Hiver 51
J	22	Se Françoise Xavière
V	23	S. Armand
S	24	Se Adèle
D	25	Noël
L	26	S. Étienne
M	27	S. Jean
M	28	SS. Innocents 52
J	29	S. David
V	30	S. Roger
S	31	S. Sylvestre

ZONE A
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B
Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C
Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

EXPO
Du 30 Septembre au 22 Octobre
Exposition des céramiques de Nanouk
Salle M.Favand

Armistice 1918
11 Novembre
11h
Commémoration de l'armistice
Monument aux morts
11h30
Vin d'honneur

GARAGE BOYER
SARL GARAGE BOYER
Route d'Alès
30700 - Montaren et Saint-Médiers
garage.boyer30@gmail.com
www.garageboyer.com
RÉPARATION ET ENTRETIEN DE VÉHICULES
04 66 22 62 97

Ringuelet maçonnerie
Uzès • Montaren-et-Saint-Médiers
Maçonnerie - Gros œuvre - Rénovation
Tél. : 04 66 22 23 71

La mairie remercie artisans, commerçants et entreprises, pour leur participation à l'édition et à la publication de ce bulletin.

MAIRIE - 57 RUE PRINCIPALE, 30700 MONTAREN-ET-SAINT-MÉDIERS - TÉL : 04 66 22 19 52
WWW.MONTARENETSAINTMEDIERS.FR